



N°	Vocation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Création d'une voie	Commune	1507 m²
ER 2	Aménagement de l'entrée de village	Commune	2760 m²
ER 3	Aménagement d'une liaison douce Largeur = 4 mètres	Commune	3527 m²
ER 4	Aménagement d'un accès	Commune	378 m²
ER 5	Extension du cimetière	Commune	8114 m²
ER 6	Élargissement de l'accès à la zone 1AU	Commune	604 m²
ER 7	Aménagement d'une liaison douce	Commune	716 m²

LEGENDE

ZONES

- UA - Zone urbaine ancienne
- UAc - Zone urbaine à vocation commerciale
- UAp - Zone urbaine / Secteur de projet
- UBa - Zone agglomérée / Secteur des Rougemonts
- UBB - Zone agglomérée / Secteur urbanisé sous forme d'opérations d'ensemble
- UBC - Zone agglomérée / Secteur urbanisé de manière spontanée
- UC - Zone agglomérée peu dense et en assainissement autonome
- UXa - Zone d'activités économiques / Secteurs d'activités compatibles avec la proximité résidentielle
- UXb - Zone d'activités économiques / Secteurs d'activités mixtes
- Uz - Zone du canal du Loing
- 1AU - Zone d'extension future de l'urbanisation à vocation d'habitations et d'équipements
- 1AUxb - Zone d'extension future de l'urbanisation à vocation d'activités économiques
- Anc - Zone agricole non constructible
- N - Zone naturelle
- Nj - Zone naturelle / Secteur de jardins
- Nz - Zone naturelle / Secteur de protection stricte (zones humides, sites Natura 2000)

PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé (Art. L130-1 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (Art. L123-1-5 V du Code de l'urbanisme)
- Espace Vert protégé (Art. L123-1-5 III 2° du Code de l'urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (Art. L123-1-5 II 4° du Code de l'urbanisme)
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur soumis au PPRi de la Vallée de Loing
- Limite d'application des 50m de retrait des lisières boisées des massifs de +100ha

INFORMATION

- Limite communale
- Pont sur le canal du Loing

Dernière mise à jour : Modification n°2 (Approuvée le 15.09.2023)

Mises à jour précédentes :
Modification (simplifiée) n°1 - Approuvée le 14.12.2021
Entrée en vigueur - PLU approuvé le 04.10.2016



+

Commune de

MONCOURT-FROMONVILLE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

4.a

Territoire

1/5 000^{ème}

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 15.09.2023 approuvant le projet de MODIFICATION N°2

Le Maire,
Maxime LABELLE